



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Rapport d'ensemble sur le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de conduire un examen d'ensemble des programmes de sûreté et de sécurité au Siège et dans les divers lieux d'affectation. Ayant procédé à une série d'examens ces dernières années, le Secrétaire général a rendu compte à l'Assemblée générale de l'évolution des questions mises en relief par cette dernière. Dans ses précédents rapports, il a fait le point du plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, de l'évaluation des menaces et des risques, de la coopération avec les pays hôtes, du partage des coûts et de l'action menée par le Département de la sûreté et de la sécurité aux fins de la réalisation dans le monde entier des activités, programmes et opérations relevant de la mission de l'Organisation.

L'Organisation a changé de logique, ne se demandant plus quand partir mais comment rester pour créer les conditions de la mise en œuvre de ses programmes dans le monde entier. Faisant un examen complet du Département de la sûreté et de la sécurité, le présent rapport s'arrête sur a) le résultat des efforts déployés par l'Organisation de juin 2007 à juin 2012 pour asseoir à l'échelle du système des Nations Unies un système de gestion de la sécurité uniformisé et renforcé, à la faveur d'un plan général de gestion de la sécurité; b) les différents acquis d'ordre opérationnel et politique dégagés par le Département de la sûreté et de la sécurité et ses partenaires en la matière; et c) les défis et perspectives d'amélioration du système de gestion de la sécurité, le but étant de répondre aux exigences inédites et sans cesse croissantes des opérations des Nations Unies dans un nombre grandissant de lieux d'affectation où la situation est instable. Le rapport rend compte de ce que l'Organisation a fait pour concrétiser l'ambition stratégique qu'elle a de se donner un système de gestion de la sécurité moderne et efficace qui lui permette de pourvoir à la protection du personnel des Nations Unies, des membres de leur famille et de ses



locaux et biens afin de répondre aux exigences des mandats, programmes, opérations et activités des Nations Unies.

I. Introduction

1. En priant le Secrétaire général, dans sa résolution 65/259, de conduire un examen d'ensemble des programmes de sûreté et de sécurité existant au Siège et dans les lieux d'affectation et de lui faire rapport sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'établir un plan général de gestion de la sécurité, en particulier dans les domaines de l'évaluation des menaces et des risques, de la coopération avec les pays hôtes, du partage des coûts et des activités du Département de la sûreté et de la sécurité, y compris de l'efficacité du système des niveaux d'insécurité.

2. Le Secrétaire général a régulièrement procédé sous l'angle des choix de principe et opérationnel à des examens d'ensemble du système de gestion de la sécurité¹, examens dont il a régulièrement rendu compte à l'Assemblée générale ces dernières années dans ses rapports qu'il lui a adressés, notamment sur les arrangements régissant le partage des dépenses (A/62/641), le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité (A/63/605), la révision du système de gestion de la sécurité et les prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion (A/65/320) et l'importance relative des programmes (A/66/680).

3. Le présent rapport propose un examen complet du système de gestion de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le bilan de ce que le Département de la sûreté et de la sécurité et ses partenaires ont entrepris depuis 2007 pour mettre en place un système de gestion de la sécurité moderne et efficace qui permette d'assurer la protection de plus de 150 000 membres du personnel des Nations Unies et membres de leur famille et des biens et activités des Nations Unies dans plus de 180 pays, environ 2 000 lieux d'affectation, et plus de 5 000 locaux des Nations Unies de toutes sortes, et de coordonner les arrangements en matière de sûreté et de sécurité. Les activités du Département font partie intégrante des travaux de l'Organisation et des programmes du système des Nations Unies visant à conduire des activités des Nations Unies dans le monde entier, même dans les zones à risque élevé. Le rapport envisage les problèmes actuels et futurs dans le contexte de sécurité mondiale actuel et l'expérience acquise à ce jour dans ce domaine. Il couvre la période allant du 1^{er} juin 2007 au 30 juin 2012, mais ne se veut pas un document historique, se bornant à rendre compte de ce qui a été fait pour renforcer et améliorer le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

¹ Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies s'applique à tous les organismes des Nations Unies et à un petit nombre d'entités extérieures au système qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation en matière de gestion de la sécurité. Le système vise à assurer la conduite des activités des Nations Unies tout en assurant la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel et la sécurité des locaux et des biens des Nations Unies.

Le Département de la sûreté et de la sécurité et son développement

4. Par sa résolution 59/276 (sect. XI), l'Assemblée générale a, en 2004, décidé de créer un département de la sûreté et de la sécurité doté d'une structure visant à renforcer et uniformiser le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Département de la sûreté et de la sécurité a été créé en 2005. Depuis lors, au moyen d'initiatives décrites dans le présent rapport, il s'est employé de plus en plus à atteindre son objectif stratégique qui est de permettre au système des Nations Unies d'exécuter dans le monde entier ses programmes et activités dans les meilleures conditions de sécurité et avec la plus grande efficacité possible.

5. Comme l'a envisagé l'Assemblée générale, le Département fournit au système de gestion de la sécurité des Nations Unies un appui en matière de politiques, d'opérations et de supervision. En coopération avec tous les acteurs de ce système, il entreprend des activités qui relèvent de sa compétence pour faciliter, coordonner et examiner continuellement le système afin de veiller à ce que celui-ci soit adapté à la situation changeante sur le plan de la sécurité dans le monde et puisse prendre des mesures efficaces en matière de sûreté et de sécurité pour protéger les opérations des Nations Unies, et leurs personnel, locaux et biens.

6. Le Département, dans un cadre d'ensemble et sous la direction du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, articule son action autour des axes stratégiques suivants :

a) Contribuer à l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies en prévoyant des mesures cohérentes, efficaces et rapides en cas d'incidents de sécurité ou d'autres situations d'urgence;

b) Assurer efficacement l'atténuation des risques au moyen d'un mécanisme coordonné d'évaluation des risques en matière de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies;

c) Élaborer des politiques, des directives, des normes et des procédures opérationnelles de qualité qui reprennent les meilleures pratiques au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies;

d) Améliorer le respect des politiques, normes et procédures opérationnelles établies;

e) Assurer la gestion la plus rationnelle possible des effectifs du personnel de sécurité en centralisant les procédures de sélection, de recrutement, de formation et de déploiement de son personnel ainsi que l'organisation des carrières tout en redoublant d'efforts pour améliorer l'équilibre géographique et la parité des sexes.

II. Vision stratégique, mission et objectifs

A. Exécution des opérations des Nations Unies : concilier les impératifs de sécurité et les exigences des programmes

7. Face à des menaces sans précédent et, parallèlement, tenu d'intervenir ou d'opérer de plus en plus souvent dans des situations à haut risque, le Département examine depuis 2007 l'ensemble de son plan de gestion de la sécurité et son

approche en la matière pour se donner les moyens de faire face à ces problèmes de sécurité.

8. En 2009, le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, a adopté une nouvelle vision stratégique et a changé sa politique en matière de gestion de la sécurité, qui ne consiste plus à déterminer quand partir mais plutôt comment rester², pour apporter un appui à l'exécution des programmes et activités prescrits des Nations Unies, même dans des environnements de sécurité fort délicats. En même temps, le Conseil a souscrit aux principes « pas de programme sans sécurité » et « pas de sécurité sans ressources ». Ces nouvelles vision et approche stratégiques nécessitaient de réviser les outils et l'architecture du système de gestion de la sécurité des Nations Unies afin de concilier les impératifs de la sécurité avec les exigences des programmes. En conséquence, le Département continue de faire des efforts concertés pour mettre en place, au moindre coût, un système de gestion de la sécurité qui soit moderne, fondé sur l'information, décentralisé et efficient, faisant fond sur des outils de gestion des risques en matière de sécurité rapides et perfectionnés, entre autres outils d'orientation et d'action. En mettant au point des outils améliorés de gestion de la sécurité, le Département peut continuer de fournir un appui et des services à ses clients dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, aux gouvernements hôtes, aux États Membres et aux partenaires extérieurs au système des Nations Unies³.

9. En conséquence, depuis 2009, le Département s'emploie, de concert avec ses partenaires du système de gestion de la sécurité, par l'intermédiaire du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité (voir par. 19), à :

- a) Pallier toutes déficiences d'ordre politique et opérationnel du système de gestion de la sécurité;
- b) Concevoir une nouvelle structure de gestion de la sécurité et des risques qui soit plus solide, plus dynamique et plus anticipative;
- c) Faire tenir compte des questions de sûreté et de sécurité dans les activités du système des Nations Unies à tous les niveaux, y compris en veillant à ce que la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies fassent partie intégrante de la planification des programmes à tous les niveaux;
- d) Promouvoir la gestion de la sécurité qui permette l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies.

² Dans une déclaration commune publiée à sa session d'avril 2009, le Conseil des chefs de secrétariat a notamment indiqué : des milliers de femmes et d'hommes travaillant pour le système des Nations Unies dans le monde entier sont régulièrement confrontés à la violence et à la menace des conflits armés, du terrorisme, des viols, des enlèvements, du harcèlement, du banditisme et de l'intimidation. Vu les conditions de plus en plus difficiles et dangereuses auxquelles fait face le personnel, le système des Nations Unies se trouve à un tournant décisif. Il faut prendre d'urgence des mesures décisives pour renforcer un dispositif de sécurité des Nations Unies qui vise à protéger le personnel et à permettre de poursuivre les activités opérationnelles dans des environnements dangereux et instables. Il faut changer de culture et d'état d'esprit en matière de gestion de la sécurité, en passant du principe du « quand partir » à celui du « comment rester » (CEB/2009/HLCM/18, annexe A).

³ Il s'agit d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales qui sont des partenaires d'exécution des programmes et activités de l'Organisation.

10. Un examen d'ensemble des politiques et des activités opérationnelles a abouti notamment à la prise des nouvelles initiatives indiquées ci-après :

- a) Élaboration d'un modèle de gestion des risques en matière de sécurité et de directives relatives à la détermination du risque acceptable (2009)⁴;
- b) Création du Groupe exécutif sur la sécurité, qui relève du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité (2009)⁵;
- c) Révision de l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (2010)⁶;
- d) Abolition du système des phases de sécurité des Nations Unies (2010)⁷;
- e) Introduction du système de niveaux d'insécurité (2011)⁷;
- f) Élaboration d'une politique visant à renforcer la coopération avec les gouvernements hôtes (2012).

11. Conscient qu'il y a un coût financier à assurer convenablement la sécurité, le Département continue de promouvoir et de perfectionner son action visant à faire en sorte que, dès le départ, le coût de la sécurité soit intégré dans les programmes et activités.

B. Décentralisation : aperçu général de l'appui aux opérations de sécurité sur le terrain à tous les niveaux

12. Le Département est conscient que souvent lorsque se posent des problèmes de sécurité, ceux qui sont sur le terrain sont les mieux placés pour apprécier et régler ces problèmes. En vue d'appuyer la décentralisation de la prise de décisions concernant les questions de sécurité, des efforts concertés ont été menés au Siège pour prêter un appui tant aux responsables désignés des questions de sécurité⁸, qui

⁴ La politique est entrée en vigueur en 2009. Pour de plus amples détails, voir document A/65/320.

⁵ Sur la demande du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, ou sur la demande de l'un quelconque de ses membres, le Groupe exécutif pour la sécurité conseille le Secrétaire général adjoint dans les situations où une décision rapide s'impose pour éviter des pertes en vies humaines ou en cas d'impasse au niveau de l'équipe de gestion de la sécurité (voir A/65/320).

⁶ La première organisation des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies a été opérée en 2002. Il s'agissait d'un des premiers dispositifs vraiment formels d'application du principe de responsabilité de l'Organisation applicables dans l'ensemble du système des Nations Unies. Après l'approbation par le Conseil des chefs de secrétariat d'un cadre de responsabilisation révisé en 2009, qui clarifiait les rôles et responsabilités des acteurs au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à tous les niveaux, le cadre a été présenté à l'Assemblée générale en 2010, comme cela avait été le cas avec les versions précédentes. L'Assemblée a pris acte du rapport du Secrétaire général dans sa résolution 65/259, y compris de la nouvelle organisation générale des responsabilités. Le dispositif révisé a ensuite été promulgué dans l'ensemble du système de sécurité des Nations Unies en 2011 (voir A/65/320, annexe I).

⁷ Voir A/65/320.

⁸ Dans chaque pays ou zone désignée où l'ONU est présente, le responsable désigné est normalement le plus haut fonctionnaire de l'ONU qui est nommé responsable de la sécurité par note écrite du Secrétaire général, et accrédité auprès du gouvernement hôte. Il rend compte au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, et est responsable de la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies et des membres de leur famille remplissant les conditions requises, ainsi que des locaux et des biens de l'Organisation dans l'ensemble du pays ou de la zone désignée.

conduisent les activités, programmes et mandats des Nations Unies dans le monde entier, dans leurs domaines d'attribution respectifs, qu'aux spécialistes de la sécurité, pendant qu'ils s'acquittent les uns et les autres de leurs responsabilités en matière de gestion de la sécurité conformément à l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité.

13. Depuis 2007, le Département de la sûreté et de la sécurité a fréquemment examiné le déploiement dans le monde de ses spécialistes de la sécurité et de ceux des organisations partenaires du système de gestion de la sécurité. Le personnel de sécurité du Département affecté sur le terrain est déployé dans 113 des quelque 180 pays où le système des Nations Unies est présent. Depuis 2007, le Département a affecté 255 des membres de son personnel de sécurité recruté sur les plans international et local, sur un total de 711 membres du personnel de sécurité sur le terrain, soit 35 %, dans des lieux d'affectation hors siège et des missions sur le terrain dans 12 pays et zones à haut risque ou ayant des programmes et opérations des Nations Unies très complexes afin de permettre au système des Nations Unies de s'acquitter de ses activités.

14. Malgré les postes supplémentaires proposés pour les dispositifs de sécurité sur le terrain, que l'Assemblée générale a approuvés en 2009, la capacité existante en matière de sécurité demeure encore insuffisante pour affecter des agents de sécurité dans tous les pays où l'ONU est présente. Les services des agents de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité déployés dans d'autres pays où le niveau de menace est peu élevé ou dans lesquels l'empreinte du système des Nations Unies est limitée, apportaient un appui au système de gestion de la sécurité en assumant des responsabilités supplémentaires au niveau régional.

15. À l'heure actuelle, les agents de sécurité sur le terrain recrutés sur le plan international qui relèvent du Département se décomposent comme suit : 26 conseillers en chef en matière de sécurité qui sont déployés dans des lieux d'affectation des Nations Unies extrêmement complexes et dans des missions de maintien de la paix intégrées conduites par le Département des opérations de maintien de la paix, 87 conseillers en matière de sécurité dans des lieux d'affectation où les conditions de sécurité sont modérément complexes, 46 conseillers adjoints en matière de sécurité, 110 coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, 25 responsables des services de sécurité et analystes spécialisés dans la sécurité dans les centres des opérations d'information sur la sécurité et 9 analystes – autonomes – des informations sur la sécurité. La création d'une capacité d'analyse supplémentaire sur le terrain a permis de mieux apprécier la situation en matière de menaces pesant sur le système des Nations Unies en vue de réduire les risques pour l'exécution des programmes, en particulier dans les zones où les risques sont accrus et graves.

16. Le Département non seulement déploie au niveau mondial ses spécialistes de la sécurité, mais il fournit aussi un appui aux responsables désignés, ainsi qu'aux spécialistes de la sécurité, qui comprend également la fourniture d'une capacité d'analyse accrue, une formation en matière de sécurité, l'accès à des informations plus complètes, un meilleur partage des informations et des services de gestion du stress traumatique dispensés en cas de besoin par des fonctionnaires de l'ONU. Ces différents points sont traités séparément dans le présent rapport.

C. Création du Département de la sûreté et de la sécurité

17. Le Département, depuis sa création en 2005, a fusionné en un seul département les trois structures de sécurité précédentes de l'Organisation, à savoir le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies, pour les questions de sécurité, la composante de sécurité civile du Département des opérations de maintien de la paix et la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, afin de mettre en place un système de gestion de la sécurité des Nations Unies uniformisé et renforcé. Sur le plan opérationnel, l'intégration réalisée à ce jour s'est traduite par une coordination et un appui accrus et plus efficaces pour les dispositions visant à assurer la sécurité et la sûreté sur le terrain, dans les villes sièges et au Siège et dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous la direction stratégique et avec les ressources combinées d'un seul Département.

18. En encourageant l'intégration des considérations touchant à la gestion de la sécurité dans toutes les activités et tous les programmes de l'Organisation des Nations Unies, le Département contribue sur les plans stratégique et opérationnel aux travaux interdépartementaux de l'Organisation qui portent sur l'examen des questions relatives à la planification des programmes, aux politiques et aux opérations ayant des incidences sur la sécurité. Une coordination continue est assurée avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aux fins de la planification, de l'exécution et de l'examen des programmes relatifs à la sûreté et à la sécurité. Le Département joue aussi un rôle de premier plan dans la fourniture de conseils et de recommandations à la Commission de la fonction publique internationale concernant les prestations et indemnités liées à la sécurité applicables à l'ensemble des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

19. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, un réseau du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat, est le mécanisme par lequel le Département s'acquitte de ses responsabilités de supervision et de coordination pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, dont il comprend tous les membres. Présidé par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et la sécurité, il examine, révisé et approuve les politiques⁹, pratiques et procédures du système de gestion de la sécurité, les questions d'ordre administratif et les paramètres des ressources, et en surveille la mise en œuvre. Il tient des sessions ordinaires et des sessions au niveau de son groupe directeur quatre fois par an. Tout au long de l'année, les membres clés participent à des téléconférences hebdomadaires en vue de régler les questions urgentes et assurer la cohérence et la coordination concernant une vaste gamme de questions d'actualité en matière de sécurité.

D. Gestion moderne de la sécurité fondée sur l'information

20. La capacité d'analyse de l'information est essentielle pour exécuter les opérations des Nations Unies au Siège et sur le terrain, en particulier dans les zones à haut risque. L'analyse de l'information est indispensable pour comprendre et

⁹ Les décisions de politique générale sont renvoyées au Comité de haut niveau sur la gestion pour décision ou examen plus approfondi par le Conseil des chefs de secrétariat.

cerner le contexte dans lequel l'ONU opère et les conditions locales particulières qui ont des incidences directes sur l'Organisation. Une analyse rapide et efficace de l'information améliore la sensibilisation de l'ensemble du personnel des Nations Unies aux questions de sécurité et constitue un mécanisme efficace en temps de crise. Le Département n'a cessé de s'employer, ces dernières années, à améliorer sa capacité de gestion et d'analyse de l'information. Cette action continue de nécessiter des investissements supplémentaires pour développer des systèmes de gestion de l'information en vue d'étendre la portée et la capacité d'analyse. À l'heure actuelle, 5 000 membres du personnel des Nations Unies assumant des responsabilités en matière de sécurité ou ayant un lien avec la sécurité dans le cadre du système de gestion de la sécurité ont accès au site Web du réseau d'information des responsables de la sécurité. Ce site réunit toutes les informations relatives à la sécurité et donne accès à une base de données sur les lieux d'affectation, au questionnaire sur la vulnérabilité des locaux, au système de gestion de l'information relative au respect des politiques, au système de gestion des incidents de sécurité majeurs, au système des niveaux d'insécurité, à l'outil de partage des coûts budgétaires à l'échelle locale, au système TRIP de traitement des demandes d'autorisation de voyage, aux avis à l'intention des voyageurs et au système de gestion des documents du Département de la sûreté et de la sécurité qui contient tous les documents officiels relatifs à la sécurité, notamment les politiques et directives, tous les communiqués des organismes, les plans de sécurité et les évaluations des risques pour la sécurité.

E. Coopération avec les gouvernements hôtes

21. La responsabilité de la sûreté et de la sécurité des membres du personnel des Nations Unies et des membres de leur famille qui remplissent les conditions requises, ainsi que des locaux et biens des Nations Unies incombant au premier chef au gouvernement hôte, le Département maintient une coopération étroite avec les autorités des gouvernements hôtes des États Membres de l'ONU sur les questions de sécurité. En coopération avec ses partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, il établit des rapports présentés aux organes intergouvernementaux des Nations Unies sur les questions concernant le système de gestion de la sécurité et participe à des discussions bilatérales sur des questions spécifiques concernant les pays hôtes. De plus, il collabore activement avec les États Membres et dispense, sur le terrain et au Siège, des formations sur les outils de sécurité utilisés par le système de gestion de la sécurité, dont le système des niveaux d'insécurité (voir par. 44 à 46 du présent rapport).

22. En outre, le Département a établi en 2012 une politique commune sur les relations avec le pays hôte concernant les questions de sécurité pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies¹⁰ et continue à incorporer la collaboration avec les gouvernements hôtes sur les questions de sécurité dans toutes les politiques et directives applicables à tous les organismes des Nations Unies.

¹⁰ La politique sur les relations avec le pays hôte concernant les questions de sécurité met l'accent sur les secteurs clés de la coopération dont la liaison avec les autorités des gouvernements hôtes, le partage de l'information et les mesures de communication stratégique et de gestion des risques de sécurité.

F. Efforts déployés au-delà des recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier

23. Depuis 2007, le Département et ses partenaires au niveau du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont fait des progrès substantiels dans la mise en œuvre des mesures d'ordre politique et opérationnel de leur ressort. Nombre de ces mesures sont en harmonie avec les recommandations du Groupe indépendant; ce sont notamment :

a) L'amélioration substantielle du fonctionnement du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité au moyen d'une direction améliorée et de la promotion d'une plus grande intégration entre ses membres;

b) La révision de l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité qui définit clairement les rôles et responsabilités du Département de la sûreté et de la sécurité et des acteurs dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies;

c) La réalisation d'une étude de gestion complète du Département en août 2009¹¹;

d) L'élaboration de meilleures méthodologies et outils pour le système de sécurité;

e) L'amélioration de la gestion des ressources humaines, en particulier des spécialistes de la sécurité des Nations Unies sur le terrain au moyen d'examen et d'évaluations continus.

24. Le Département et ses partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont pris aussi des mesures relevant de leurs compétences qui allaient au-delà des principales recommandations¹² énoncées dans le rapport du Groupe indépendant du 9 juin 2008 et dans l'étude de gestion du Département de 2009 afin de contribuer de façon maximale à l'exécution par le système des Nations Unies de ses mandats face aux problèmes de sécurité et menaces accrus qui pèsent sur lui. Les conseils d'ordre politique et opérationnel fournis sur le terrain ont augmenté avec l'amélioration des communications. Les responsables désignés et les spécialistes ont été autonomisés au moyen de formations mieux ciblées. Tout en s'acquittant de ses tâches, en grande partie au nom de la majeure partie de son personnel en poste sur le terrain, le Département est parvenu à maintenir au Siège une capacité simplifiée, transparente et efficace.

¹¹ L'Organisation a achevé la conduite de l'étude de gestion du Département de la sûreté et de la sécurité (A/63/605) en août 2009 conformément à la résolution 61/263 de l'Assemblée générale et à la recommandation que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination avait faite en mars 2009 à la suite du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier publié le 9 juin 2008.

¹² Voir le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier (9 juin 2008).

III. Principaux programmes et activités

Structure actuelle du Département de la sûreté et de la sécurité

25. Le Département de la sûreté et de la sécurité est dirigé par le Secrétaire général adjoint, qui est assisté dans ses fonctions par le Sous-Secrétaire général. Le Bureau du Secrétaire général adjoint dispose de l'appui du Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination et de la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi qui sont chargés, respectivement, d'élaborer les politiques et directives du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, et de suivre et d'évaluer le respect des politiques et procédures de sécurité dans le monde entier. Le Service administratif du Département est responsable de toutes les questions touchant aux finances, au personnel, à la logistique et à l'administration générale qui concernent le Département, conformément aux pouvoirs délégués par le Secrétaire général adjoint à la gestion.

26. Aux fins de la fourniture d'un appui et de services opérationnels et techniques en matière de gestion de la sécurité aux opérations et programmes des Nations Unies dans le monde entier, sur le terrain et dans les villes sièges, le Département comprend trois éléments principaux : la Division des opérations régionales, la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège et le Service de l'appui aux bureaux extérieurs.

Division des opérations régionales

27. La Division des opérations régionales est chargée de la coordination et de la gestion de la sûreté et de la sécurité des opérations sur le terrain et joue le rôle de centre de liaison avec les lieux d'affectation hors Siège, fournissant un appui et des conseils opérationnels et techniques de base aux spécialistes et aux responsables de la sécurité dans le monde entier. Elle assure la coordination de la sécurité avec les responsables désignés pour la sécurité et les équipes de gestion de la sécurité dans les lieux d'affectation du système des Nations Unies dans le monde entier, notamment l'élaboration, l'examen et l'approbation d'évaluations des risques pour la sécurité et de plans de sécurité, et la réalisation des examens continus des niveaux d'insécurité pour les zones où sont menées des opérations des Nations Unies, ainsi que la fourniture d'un appui et d'une assistance en matière de sécurité aux partenaires d'exécution des organismes des Nations Unies au titre de l'initiative « Sauver des vies ensemble »¹³.

28. Sur un total de 778 membres du personnel que compte la Division, 67 sont basés au Siège de l'Organisation des Nations Unies, tandis que 711 sont en poste dans des lieux d'affectation hors Siège. Le personnel de sécurité sur le terrain de la Division compte 303 agents de sécurité recrutés sur le plan international et 408

¹³ « Sauver des vies ensemble » est une initiative élaborée par le Département en collaboration avec les départements du Secrétariat et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité en vue d'établir un cadre de coopération pour la gestion de la sécurité entre d'une part l'ONU et de l'autre les organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU et les partenaires humanitaires de l'ONU.

assistants locaux chargés de la sécurité¹⁴. Le personnel de sécurité de la Division en poste au Siège travaille dans quatre sections régionales (Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Amériques, Moyen-Orient et Afrique du Nord) et la Section de l'appui aux opérations de maintien de la paix, qui assurent une coordination technique quotidienne en matière de sécurité aux responsables désignés et aux équipes de gestion de la sécurité et un appui et une assistance techniques aux agents de sécurité sur le terrain. Depuis janvier 2009, les sections régionales et la Section de l'appui aux opérations de maintien de la paix ont effectué plus de 250 missions d'assistance en matière de sécurité sur le terrain.

29. En outre, la Division comprend le Groupe de l'analyse des menaces et des risques qui sert de mécanisme d'alerte précoce face aux menaces pesant sur les Nations Unies, fournissant un appui analytique au Département et aux organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Groupe élabore, dans une optique unifiée, la méthode d'analyse, des processus et des procédures à l'appui des analystes de l'information sur le terrain et conduit des missions d'évaluation stratégique des menaces et des risques sur le terrain, y compris au niveau des missions de maintien de la paix dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix.

30. La Division compte aussi un centre des communications opérant 24 heures sur 24, sept jours sur sept, qui est chargé de maintenir une connaissance des conditions relatives à tous les aspects de la sécurité régnant sur le terrain, et d'assurer une communication permanente et sûre avec les lieux d'affectation des Nations Unies. Elle assume les fonctions de principal mécanisme d'appui pour la cellule de crise du Département, lorsque celle-ci est activée, pour coordonner les opérations de gestion des crises afin de fournir un appui aux lieux d'affectation hors Siège des Nations Unies. Avec la création du nouveau centre d'opérations et de gestion des crises commun à l'ensemble du système des Nations Unies, on pourra rationaliser davantage la coordination d'une réponse unique globale aux situations de crise en tirant parti des synergies qu'offre l'Organisation.

Service de l'appui aux bureaux extérieurs

31. Le Service de l'appui aux bureaux extérieurs du Département, comprenant la Section de la formation et du perfectionnement, le Groupe de gestion du stress traumatique, la Section d'appui à l'information en matière de gestion des crises, le Groupe de l'enregistrement et le Bureau du contrôle des risques aériens, fournit aux organismes des Nations Unies dans le monde entier des formations en matière de sécurité, un appui psychologique pour la gestion du stress traumatique, un appui à la gestion de l'information et un appui à la gestion des risques aériens.

32. Depuis 2009, la Section de la formation et du perfectionnement met l'accent sur une nouvelle stratégie, au titre de laquelle elle a élaboré et mis en place un système d'apprentissage moderne pour la gestion de la sécurité des Nations Unies en phase avec une norme mondiale de pratique exemplaire. Ce système

¹⁴ Les assistants locaux chargés de la sécurité fournissent un appui aux agents de sécurité recrutés sur le plan international dans la conduite des opérations de sécurité sur le terrain. Ils aident à dresser et tenir des listes de membres du personnel mises à jour en temps voulu, à exploiter les systèmes de communication en matière de sécurité sur le terrain, et à mettre en place des dispositifs relais pour les questions de sécurité, et s'acquittent d'autres fonctions relatives à la sécurité, selon les besoins.

d'apprentissage axé sur les compétences, qui établit une norme admise pour l'ensemble du personnel de sécurité, est directement lié à la gestion des carrières des spécialistes de la sécurité. La Section envisage de créer des centres d'examen et de certification qui vérifieront les connaissances et les compétences pratiques des spécialistes de la sécurité au moyen de programmes de formation dans les centres existants (tels que celui de Nairobi) et dans d'autres centres de formation régionaux. La création de ces centres garantirait le respect de normes professionnelles rigoureusement contrôlées pour les agents et les cadres assumant des responsabilités en matière de sécurité dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Si l'on veut assurer le respect et l'application des politiques et procédures de gestion de la sécurité, il faut doter l'Organisation d'une capacité de formation effective et de moyens suffisants pour faire en sorte que ces politiques soient bien connues et comprises à l'échelle du système.

33. Le Groupe de gestion du stress traumatique sert de centre de coordination pour fournir un appui psychosocial d'urgence au personnel des Nations Unies dans le monde entier. Par ailleurs, il coordonne et exécute le programme de formation mondial des Nations Unies pour la gestion du stress dans le cadre de l'action que l'Organisation ne cesse de mener pour fournir un soutien aux survivants et aux membres de leur famille à la suite d'une situation de crise. Suite à la réunion du Comité des politiques du Secrétaire général tenue le 9 avril 2012, le Département collabore activement avec le Groupe pour prendre part aux activités visant à renforcer des volets de la préparation et l'aide fournie aux survivants blessés dans l'exercice de leurs fonctions et aux familles touchées.

34. Le Groupe de gestion du stress traumatique a institué un programme de formation intensive de certification des conseillers visant à renforcer le volet soutien psychologique post-traumatique dans le cadre des préparatifs de l'ONU aux situations de crise. Cela permet de fournir au personnel du système des Nations Unies des services psychosociaux de qualité harmonisés et faciles d'accès en recourant à des professionnels au niveau des pays. Le Groupe encourage aussi la création de cellules d'intervention dans les lieux d'affectation à haut risque pour faciliter l'accès à des services de soutien psychologique durables. Il encourage en outre la collaboration interorganisations et interdépartementale dans le système des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le stress traumatique du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, groupe multidisciplinaire composé de 20 représentants des organismes des Nations Unies (conseillers, spécialistes de la sécurité, médecins et spécialistes des ressources humaines) nommés par leur agent de liaison pour les questions de sécurité.

35. La Section de l'information relative à la gestion des crises gère le site Web du réseau d'information des responsables de la sécurité qui permet au personnel des Nations Unies assumant des responsabilités en matière de gestion de la sécurité d'accéder au site Web du Département contenant les informations pertinentes relatives à la sécurité, y compris les avis à l'intention des voyageurs, les documents directifs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et des cours d'apprentissage en ligne. Environ 5 500 demandes d'habilitation de sécurité sont traitées chaque jour au moyen du système TRIP de traitement des demandes d'autorisation de voyage. Depuis janvier 2012, le Département a ainsi traité plus de 2 millions de ces demandes. Les informations recueillies en utilisant les systèmes mis au point par la Section revêtent une importance cruciale s'agissant d'apporter un appui aux bureaux extérieurs, en particulier durant les situations de crise.

36. En mai 2011, le Département a créé le Bureau du contrôle des risques aériens, dont les effectifs sont complets depuis cette année. Le Bureau est chargé de fournir des conseils au système de gestion de la sécurité en précisant dans quelle mesure les voyages aériens sont sûrs en prenant en considération les habitudes de voyage et les destinations du personnel des Nations Unies. Il a établi des relations de travail avec l'ensemble des organismes des Nations Unies pour s'acquitter de ses tâches.

Services de sûreté et de sécurité

37. Pleinement intégrée dans le Département, la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège est chargée de la supervision de tous les services et sections de sûreté et de sécurité. À cette fin, elle donne des directives, fournit des orientations opérationnelles et assure une supervision technique et des services de sécurité normalisés à 28 000 membres du personnel et environ 1,7 million de personnes qui visitent chaque année le Siège de l'Organisation, d'autres villes sièges et les tribunaux¹⁵. Créée à l'origine en 1948 sous le nom de Garde des Nations Unies, la Division est la plus ancienne unité du Département. Aujourd'hui composée de 1 600 membres du personnel de sécurité des Nations Unies en tenue, elle est chargée d'assurer la sécurité des représentants, des membres du personnel et des visiteurs au Siège de l'ONU, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, ainsi que dans les tribunaux. Elle assure la coordination en matière de sécurité et fournit des services pour les grandes manifestations annuelles de haut niveau organisées chaque année qui posent des problèmes de sécurité, telles que la session de l'Assemblée générale au Siège, de grandes conférences et réunions au sommet et différentes manifestations et conférences parrainées par l'ONU en dehors des villes sièges et les tribunaux.

38. Créé en 2005, le Groupe de coordination de la protection gère le nombre croissant de demandes de services de protection pour les hauts responsables et dignitaires en coordonnant l'évaluation des besoins de services de protection et le déploiement du personnel approprié selon les besoins. Depuis sa création, il a effectué 2 356 opérations de protection rapprochée. Il a aussi élaboré des systèmes et procédures rigoureux qui ont conduit à la mise en œuvre intégrale d'évaluations des risques pesant sur la sécurité personnelle et de mécanismes bien conçus pour les hauts fonctionnaires des Nations Unies.

39. Alors que les menaces mondiales contre l'Organisation se sont accrues et que nombre de ses lieux d'affectation sont devenus une cible attrayante du fait de leur caractère emblématique et du nombre élevé des membres du personnel et des visiteurs, les Services de sûreté et de sécurité se sont efforcés de renforcer la sécurité physique et le contrôle des accès grâce à une conception améliorée et une mise en œuvre rigoureuse de solutions d'ordre technologique, un recrutement ciblé et des formations spécialisées, ainsi que la préparation à la gestion des crises.

¹⁵ Sont concernés l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne, les commissions régionales, à savoir la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

IV. Progrès marquants réalisés depuis juin 2007

A. Avancement des travaux concernant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité

40. Depuis 2007, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité que préside le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité fonctionne nettement mieux. Des efforts ont été faits pour intensifier la collaboration et la participation de l'ensemble de ses membres. Afin de leur venir en aide et de contribuer à la bonne marche du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département :

a) Élabore des politiques et directives opérationnelles en matière de sécurité et de gestion des problèmes liés à la sécurité, qu'il soumet ensuite au Comité de haut niveau sur la gestion et au Conseil des chefs de secrétariat;

b) Encadre les travaux du Groupe de coordination et les sessions ordinaires du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité;

c) Assure des interventions stratégiques et offre son soutien en temps opportun aux organismes, fonds et programmes par l'intermédiaire des pays hôtes, lorsqu'il le faut, pour régler les problèmes de gestion de la sécurité;

d) Vérifie la conformité, à l'échelle du système des Nations Unies, des structures de gestion de la sécurité, tant au Siège que dans les lieux d'affectation hors Siège;

e) Propose des services d'appui aux missions sur le terrain, notamment un programme normalisé de formation consacré à la sûreté et à la sécurité, des conseils pour la gestion du stress traumatique, des outils informatiques pour la gestion de la sécurité ainsi qu'un soutien pour gérer les situations de crise mettant en jeu la sécurité¹⁶;

f) Fournit au jour le jour un appui opérationnel¹⁷ et des conseils techniques aux spécialistes de la sécurité sur le terrain¹⁸, aux responsables désignés et aux équipes de coordination du dispositif de sécurité dans les zones géographiques où l'ONU est présente;

¹⁶ Ces services d'appui aux missions sur le terrain peuvent concerner des situations bien précises, par exemple les prises d'otages.

¹⁷ Il lui faut notamment, à ce titre, assurer un système de communication 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (par le biais de son centre de communication) entre les lieux d'affectation hors Siège et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin qu'il soit possible de recevoir et transmettre des informations relatives à des incidents touchant à la sécurité ou à des événements ayant des répercussions sur la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU, et également de relayer à travers tout le système de gestion de la sécurité des Nations Unies les communiqués faisant état de recommandations, actions et décisions liées à la sécurité – y compris les déplacements et évacuations.

¹⁸ Il s'agit notamment des spécialistes de la sécurité déployés par le Département et les organismes des Nations Unies.

g) Coordonne la protection rapprochée pour les organismes des Nations Unies, selon que de besoin, et s'occupe de la sûreté et de la sécurité des locaux de l'ONU dans les villes sièges¹⁹;

h) Fournit une assistance administrative en ce qui concerne les ressources nécessaires et les activités sur le terrain, ainsi que pour les questions de personnel relevant de la compétence du Département;

i) Resserre les liens de coopération avec les partenaires opérationnels du système des Nations Unies (organisations non gouvernementales, par exemple) sur les questions de sécurité et la protection de l'ONU et du personnel humanitaire, dans le cadre de l'initiative « Sauvons des vies ensemble ».

B. Formulation et mise en œuvre des politiques

41. Avec le concours du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, le Département a atteint quelques objectifs clefs dans l'élaboration d'un vaste plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité. Il a mis en place des politiques concrètes de gestion de la sécurité là où il n'en existait pas auparavant. Comme indiqué plus haut au paragraphe 8, la logique du « Comment rester? » a amené le Département à imaginer et revoir les approches en matière de gestion de la sécurité et à s'employer à combler leurs lacunes pour permettre l'application de cette nouvelle culture. Les politiques générales qui avaient été définies, notamment celles relatives aux relations avec le pays hôte, aux opérations de protection rapprochée, à l'usage de la force, aux arrestations et détentions, aux mesures à prendre en cas de prises d'otages, à la sécurité des déplacements routiers et aux précautions contre les incendies ont été totalement repensées ou actualisées. Le Département continue, en collaboration avec le Réseau, à définir de nouvelles politiques de gestion de la sécurité, à concevoir de nouvelles directives et de nouveaux outils opérationnels, et à officialiser des règles et procédures jusqu'ici ponctuelles.

42. Le site Web que le Département a mis en ligne avec succès (www.unsmin.org) permet désormais aux responsables de la sécurité de l'ONU dans le monde entier de consulter, tous les jours et à toute heure, l'ensemble des politiques et directives nouvelles ou révisées, telles qu'elles figurent dans le « Manuel des politiques de sécurité » (Système de gestion de la sécurité des Nations Unies) et dans l'actuel « Manuel de sécurité des Nations Unies ». Le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination du Département prodigue conseils et éclaircissements quant à l'interprétation des diverses politiques existantes en matière de sûreté et de sécurité afin de veiller à ce qu'elles soient partout comprises et appliquées de la même façon. Du fait de la meilleure diffusion des informations et des efforts accrus pour les communiquer plus largement, les organismes du système des Nations Unies ont davantage conscience de ce que fait le Département pour leur permettre d'exécuter leurs mandats et programmes en recherchant des solutions pour pouvoir rester et continuer à fonctionner.

¹⁹ Sont concernés le Siège de l'ONU et les autres centres de l'Organisation à Nairobi, Vienne, Genève, Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago et Bangkok, ainsi que les lieux d'implantation des tribunaux internationaux où les services de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité ont déployé leurs agents.

C. Processus et outils de gestion des risques affectant la sécurité

43. Depuis 2007, le Département a amélioré sa capacité à déceler, analyser et comprendre les menaces qui pèsent sur l'ONU en termes de sécurité; pour ce faire, il a élaboré et affiné une architecture de gestion des risques affectant la sécurité, l'objectif étant de permettre aux organismes du système des Nations Unies d'opérer au mieux dans des environnements à haut risque. L'un des mécanismes qui a freiné le plein déploiement de cette nouvelle architecture a été le système de phases de sécurité qui, au fil du temps, s'est de plus en plus avéré être un outil simplifié à outrance et peu précis pour prendre des décisions touchant à la sécurité. Ainsi, un passage en phase 5 (la plus élevée) entraînait l'arrêt de toutes les opérations. La gestion de la sécurité pour les organismes du système des Nations Unies revenait donc à fuir les risques. Qui plus est, les phases de sécurité étaient inextricablement liées aux actions qui déclenchaient certaines prestations associées à des décisions touchant à la sécurité : telle phase entraînait ainsi automatiquement l'évacuation ou la réinstallation des fonctionnaires des Nations Unies et/ou des personnes à leur charge, suivant une série de critères exagérément simplifiés. Souvent, il devenait impossible, à des moments déterminants et en des lieux à haut risque, de poursuivre les opérations des Nations Unies.

44. Lorsque l'approche générale consistant à déterminer « comment rester » a été adoptée en 2009, il est clairement apparu que le système des phases de sécurité n'était plus viable. L'ONU l'a supprimé le 31 décembre 2010, sous les auspices du Comité directeur pour les questions de sûreté et de sécurité du Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion, instance chargée de superviser la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant – lequel préconisait notamment la suppression dudit système. Par la suite, les spécialistes des questions de sécurité se sont réunis pour mettre au point le système de niveaux d'insécurité, qui se veut un moyen d'évaluer objectivement les menaces dans le cadre d'un modèle de gestion des risques en matière de sécurité.

45. Le modèle de gestion des risques affectant la sécurité englobe divers outils, politiques et principes directeurs à l'usage du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Dans un premier temps, il décèle les menaces (qui se distinguent des risques) et les évalue; il examine ensuite ces informations dans le cadre d'une analyse globale afin de déterminer le niveau de risque à l'issue de la mise en place de mesures destinées à atténuer les risques en question. Une fois ce niveau déterminé, il est procédé à un autre examen dont le but est de voir ce que les organismes des Nations Unies peuvent faire de plus pour diminuer les risques et de mesurer le niveau de risque qui en résulterait. C'est sur la base de ce niveau de risque résiduel que l'on décide si les opérations des organismes concernés peuvent se poursuivre ou doivent continuer moyennant, par exemple, une présence réduite ou une présence à distance. Le système de niveaux d'insécurité alimente donc la première partie de ce processus en ce qu'il permet de déceler et apprécier les menaces. Il ne déclenche, en soi, aucune action particulière telle qu'une évacuation ou une réinstallation.

46. Le système de niveaux d'insécurité a été adopté pour la gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies le 1^{er} janvier 2011 et a ainsi doté les spécialistes de la sécurité d'un outil supplémentaire de gestion des risques en la matière. Le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité déployé sur le terrain a été

encouragé à exploiter cet instrument de concert avec les autorités des pays hôtes respectifs. En outre, l'outil lui-même et une formation à son utilisation – dispensée au Siège – ont été et sont toujours proposés aux États Membres qui en font la demande.

47. Bien qu'un important travail ait été réalisé ces dernières années pour mettre au point le modèle de gestion des risques affectant la sécurité qui est actuellement en usage, il continue de faire l'objet de nouveaux examens et ajustements. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mieux faire comprendre aux responsables et aux spécialistes de la sécurité comment appliquer ce modèle et les outils dont il s'accompagne. Dans ce contexte, le Département cherche à voir comment améliorer le processus et la forme des évaluations des risques en matière de sécurité, grâce notamment à la mise au point d'un outil en ligne qui permettrait de faciliter cette tâche.

D. Appui opérationnel

48. L'action du Département en termes de soutien aux opérations sur le terrain s'est poursuivie et a abouti à l'adoption de nouvelles mesures visant à améliorer l'évaluation des menaces et des risques; des efforts ont notamment été menés pour développer les synergies et la coopération avec les autorités des pays hôtes, créer des postes d'analystes supplémentaires, ouvrir des centres de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité dans les zones à haut risque, et mettre en place un vaste et rigoureux programme de formation pour les analystes spécialisés dans les questions de sécurité.

49. L'intensification de l'appui opérationnel du Département a permis d'assurer l'exécution des mandats des organismes des Nations Unies dans des domaines cruciaux tels que l'assistance humanitaire, les droits de l'homme, l'aide au développement, le maintien et la consolidation de la paix, ou encore la reprise d'activité après sinistre, et ce, tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Le fait d'apporter un appui efficace à la sécurité des opérations permet à l'ONU de s'acquitter pleinement de ses mandats, programmes et activités, en particulier dans des secteurs fortement menacés par des conflits armés, des phénomènes d'extrémisme, des problèmes de criminalité ou des troubles civils, ainsi que dans des régions en proie à des situations d'urgence complexes qui affectent les populations locales.

50. Afin de soutenir les programmes et missions de l'ONU dans des zones très instables souvent en butte à des menaces imprévisibles, la Division des opérations régionales du Département a consacré l'essentiel de son action à la planification en cas d'imprévu et à la préparation aux crises sur le terrain. Le Département dispose, au Siège comme sur le terrain, de cadres qualifiés rompus à la gestion de situations de crise, et notamment d'agents spécialisés dans les prises d'otages. Depuis janvier 2009, le personnel de la Division des opérations régionales a eu à s'occuper de 49 prises d'otages impliquant 71 personnes travaillant pour des organismes des Nations Unies et des membres de leur famille, qui, à l'exception de l'une d'entre elles, ont toutes été libérées saines et sauvées²⁰.

²⁰ Le seul otage à n'avoir pas été libéré sain et sauf était un membre de la famille d'un fonctionnaire de l'ONU, qui est décédé de mort naturelle.

51. De janvier 2009 à nos jours, la Division a assuré 185 missions d'intervention d'urgence qui l'ont amenée à déployer ses agents et moyens de sécurité sur des missions et lieux d'affectation d'organismes des Nations Unies touchés par des situations de crise, afin d'aider sur le terrain les responsables désignés et les équipes de coordination du dispositif de sécurité à monter des opérations complexes ou à organiser des activités de relèvement et de redressement après une catastrophe naturelle.

E. Services d'appui aux missions sur le terrain

52. Les progrès accomplis par le Département, qui touchent ici à la mise en place de programmes structurés de formation à la sécurité, au renforcement ultérieur de sa capacité à offrir au personnel des organismes des Nations Unies des conseils pour la gestion du stress traumatique, à la gestion de l'information et, plus récemment, à la gestion des risques aériens, ont cherché à améliorer les services qui doivent être assurés sur le terrain pour les activités relatives au programme.

53. En 2007, le Département de la sûreté et de la sécurité a mis sur pied un service d'assistance (dsshelp@un.org) et doté le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité d'un site Web sécurisé comportant des documents auxquels tous les membres du Réseau ont accès. En 2008, il a créé la base de données du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, qui a ensuite remplacé le site Web du Réseau; cette base a permis aux spécialistes de la sécurité au sein dudit système ainsi qu'à tous ceux qui s'occupent de ces problèmes d'avoir accès à des informations touchant à la sécurité.

54. L'une des réalisations marquantes de 2010 a été l'instauration du système TRIP de traitement des demandes d'autorisation de voyage, qui a remplacé le système intégré des contrôles de sécurité et du suivi des déplacements et doté ainsi l'ONU d'un système plus complet de mise en garde à l'intention des personnes qui prévoient de voyager et de gestion de l'information sur le respect des procédures. Le Département a entrepris de diffuser, via Internet, un questionnaire destiné à déterminer avec précision le nombre de locaux des Nations Unies dans le monde. À ce jour, des renseignements ont été recueillis pour quelque 6 000 lieux où l'Organisation est présente. Le Département a par ailleurs mis en place, l'an dernier, d'autres systèmes de gestion de l'information sur lesquels s'appuient les programmes de formation et de certification consacrés à la sécurité. Actuellement un millier de fonctionnaires de l'ONU suivent, chaque jour, la formation en ligne consacrée aux notions de base relatives à la sécurité sur le terrain. Un système d'information géographique créé en 2008 a permis de constituer les premières cartes interactives mises à disposition sur le site Web du réseau d'information des responsables de la sécurité de l'ONU. En 2012, le Département a mis en place, à l'échelle mondiale, le système de notification des incidents graves touchant à la sécurité, qui permet de recueillir de façon systématique des informations relatives aux incidents de cette nature se produisant dans les lieux d'affectation du système des Nations Unies partout dans le monde. Les informations obtenues au moyen des systèmes conçus par la Section d'appui en matière d'information sur la gestion des situations de crise s'avèrent extrêmement utiles aux bureaux extérieurs.

55. En juin 2012, le Département de la sûreté et de la sécurité a achevé l'examen de ses principaux programmes d'apprentissage; il les a restructurés afin d'exploiter

plus efficacement les supports en ligne et les formules d'apprentissage à distance qui privilégient une approche multidimensionnelle pour la formation à la sécurité. Le passage de la formation à l'apprentissage, qui a débuté en 2010, s'est fait en s'inspirant de solides travaux de recherche universitaires et des meilleures pratiques relatives à l'apprentissage centré sur les compétences de base. Tous les programmes de formation du Département ont ensuite été examinés sous l'angle de l'apprentissage centré sur les compétences de base; ils ont été modifiés pour répondre aux nouvelles normes plus strictes, et restructurés de manière à exploiter plus efficacement les supports en ligne et les formules d'apprentissage à distance, une place plus grande étant ici accordée à la formation axée sur les compétences non techniques. Tous les autres programmes d'apprentissage du Département, notamment ceux portant sur la sécurité (chauffeurs, métiers de l'aviation et lutte contre les incendies), de même que les formations spécialisées (gestion des prises d'otages, protection rapprochée et aide médicale d'urgence) sont actuellement examinés au regard du critère d'apprentissage centré sur les compétences de base et seront ensuite réaménagés de façon à répondre aux besoins actuels du système des Nations Unies en matière de gestion de la sécurité.

56. Des avancées majeures sont également intervenues dans la gestion du stress traumatique, avec l'établissement et la révision des procédures opérationnelles permanentes, afin d'assurer une meilleure coordination entre le réseau de conseil du système des Nations Unies, l'équipe d'intervention médicale des Nations Unies, l'équipe de préparation et de soutien en cas de crise et le Bureau de la gestion des ressources humaines. À l'échelon mondial, 235 professionnels de la santé mentale, parmi lesquels des conseillers des Nations Unies couvrant 93 pays, ont été formés et ont reçu une certification. Le soutien apporté par le Groupe de gestion du stress traumatique a permis de recruter et déployer 20 conseillers locaux sur la base d'une participation aux coûts.

57. Entre 2007 et le mois de décembre 2011, le Groupe de gestion du stress traumatique est intervenu dans 49 incidents traumatisants majeurs – catastrophes naturelles, attentats perpétrés par des groupes extrémistes, accidents d'avion, évacuations, troubles politiques et prises d'otages – impliquant des membres des personnels des organismes des Nations Unies. Ils ont été 60 726 à bénéficier de conseils à cette occasion. En outre, le Groupe a prodigué une formation consacrée à la gestion du stress et aux problèmes connexes à quelque 33 155 fonctionnaires du système des Nations Unies en poste dans des lieux d'affectation à haut risque afin de renforcer leurs capacités et leur faculté de résistance pour mener à bien l'exécution de leurs missions dans des contextes difficiles. Les services de conseils prodigués par le Groupe lors de situations de crise se sont multipliés et quelque 23 806 fonctionnaires des Nations Unies y ont eu recours. Des conseillers locaux sont progressivement venus prêter main forte à ces activités de soutien et sont ainsi intervenus auprès de 3 087 personnes. Un programme de formation intensive et de certification faisant appel aux compétences professionnelles nationales en la matière a été mis en place afin de proposer au personnel de l'ONU des services psychosociaux harmonisés, aisément accessibles et de qualité, ce qui a permis d'améliorer sa préparation aux situations de crise. Jusqu'à présent, 235 professionnels de la santé mentale, parmi lesquels des conseillers des Nations Unies couvrant 93 pays, ont été formés et ont reçu une certification dans le cadre de ce programme.

58. Entre 2007 et 2011, l'établissement, dans des lieux d'affectation à haut risque, de cellules locales d'intervention contre le stress traumatique appuyées par 751 groupes d'entraide a permis au Groupe de gestion du stress traumatique de déléguer, pour un coût raisonnable, la formation et la gestion de situations de crise de moindre ampleur à des conseillers présents sur le terrain et à des professionnels locaux de la santé mentale, qui sont intervenus jusqu'ici auprès de 3 087 personnes.

59. Au début de cette année, le Département a lancé avec succès, en coopération avec d'autres partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, une campagne de sécurité routière ciblée sur le personnel du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, qui comprend notamment un clip vidéo réalisé par la Section de la formation et du perfectionnement et mis en ligne sur le site Web du Département de la sûreté et de la sécurité ainsi que sur d'autres sites Web des organismes des Nations Unies, clip principalement axé sur les risques liés à la vitesse, à la distraction et à la conduite en état d'ivresse. Cette campagne vise à sensibiliser le personnel à la sécurité routière et à la prévention des accidents de la route. Les accidents de la circulation ont été la première cause de décès et de dommages corporels parmi les agents des organismes du système des Nations Unies en 2010 et 2011²¹.

F. Appui administratif

60. À ce jour, le Département de la sûreté et de la sécurité a surmonté les difficultés qu'il avait initialement rencontrées pour mettre en place une nouvelle structure reposant sur des sources multiples de financement intégré et impliquant la gestion et le suivi d'une enveloppe budgétaire biennale de plus de 400 millions de dollars. Grâce aux efforts du Département, la clarté et la transparence sont de plus en plus de mise dans les informations que reçoivent régulièrement les partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies sur les activités qu'ils financent conjointement.

61. Des progrès notables ont été enregistrés par le Département qui a été amené à recruter et déployer au plus vite plus de 700 agents de sécurité sur le terrain, équiper des bureaux extérieurs dans plus de 180 pays, mettre en œuvre un programme de mobilité organisée pour le personnel sur le terrain et faciliter 185 missions d'intervention d'urgence pour faire face à des situations de crise, en veillant à ce que le personnel, les véhicules et les équipements de sécurité soient mis en place en temps voulu.

62. Le Département a en outre adopté, en matière d'appui administratif, une approche dont l'une des composantes multiples est un accord passé avec le Programme des Nations Unies pour le développement qui porte sur l'administration des bureaux extérieurs disséminés dans le monde. Dans le souci d'utiliser au mieux les fonds disponibles et d'assurer un bon niveau de contrôle, il a été décidé de centraliser la gestion du soutien logistique, y compris pour les achats, le matériel et les approvisionnements. Les partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont, via le site Web du Réseau d'information des responsables de la

²¹ Sur l'ensemble des accidents liés à la sécurité recensés en 2010, les accidents de la circulation ont été à l'origine de 84 % des décès et de 90 % des dommages corporels parmi le personnel de l'ONU (voir A/66/345).

sécurité, accès à des informations très complètes sur les initiatives de partage des coûts budgétaires à l'échelle locale, ce qui confère une plus grande transparence quant à l'utilisation des sources de financement de la sécurité.

63. Le Département a par ailleurs lancé avec succès de vastes campagnes visant à recruter des spécialistes qualifiés et expérimentés pour répondre aux besoins générés par l'augmentation du nombre d'opérations de terrain, l'accent étant plus particulièrement mis sur la diversité géographique et la parité des sexes.

G. Services de sûreté et de sécurité dans les villes sièges

64. La Division des services de sûreté et de sécurité du Siège qui relève du Département a pris des mesures concertées pour empêcher les intrusions et attentats dont peuvent être la cible les 12 lieux d'implantation du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des bureaux hors Siège et des tribunaux, lieux où elle a déployé des services de sécurité composés d'agents en tenue qui ont pour mission d'assurer la sécurité des locaux et d'en contrôler l'accès. Des mesures préventives et dissuasives de sécurité physique, des dispositifs de contrôle des accès et des plans d'action en cas d'imprévu ont ainsi été mis en place, en coopération avec les autorités des pays hôtes concernés. La protection des lieux d'implantation du Siège, des bureaux hors Siège et des tribunaux a nécessité l'élaboration de programmes de sécurité efficaces qui soient suffisamment souples pour répondre aux besoins organisationnels et opérationnels du personnel des Nations Unies comme des visiteurs.

65. Depuis 2007, le Département a considérablement renforcé les systèmes de contrôle de l'accès aux lieux précités et intensifié les efforts destinés à mettre en œuvre le projet en la matière. Ledit projet a principalement permis d'instaurer un dispositif global, pleinement intégré et uniformisé de contrôle de l'accès du personnel et des véhicules qui pénètrent sur des sites de l'Organisation des Nations Unies, partout dans le monde. Il a contribué à une meilleure protection du périmètre et à une plus grande intégration des systèmes de sécurité physique, notamment en prévoyant un cadre d'intervention approprié face aux incidents. Les mesures que comporte actuellement le projet seront complétées d'ici à la fin 2012. Les initiatives stratégiques que le Réseau des services de sécurité et de sûreté des Nations Unies, présidé par le Directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège et composé de tous les responsables du Département en charge de ces questions, a prises dans un souci de rationalisation et d'uniformisation en vue d'offrir des services de sûreté et de sécurité efficaces et modernes sont parmi les autres facteurs clefs d'amélioration de la sécurité et d'utilisation optimale des ressources auxquels il a été fait appel pour sécuriser davantage ces sites.

66. Tout récemment, la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège a supervisé les dispositifs de sécurité pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en juin 2012 – la plus grande manifestation de cette nature, qui a réuni plus de 45 000 participants. Pour la première fois, elle a déployé des agents de sécurité en tenue de l'Organisation venus de tous les lieux d'implantation de l'ONU dans le monde et a assuré, avec les autorités du pays hôte, la sécurité des quelque 130 chefs d'État et de gouvernement qui ont assisté à la Conférence, laquelle s'est ainsi déroulée sans aucun incident sur le plan de la sécurité.

V. Principaux défis présents et à venir

67. Face à l'évolution rapide du contexte mondial en matière de sécurité, le système des Nations Unies doit faire face à un cadre d'intervention plus large et à des menaces toujours plus nombreuses liées à des conflits armés, des actes de violence, des phénomènes d'extrémisme, des problèmes de criminalité ou des troubles civils, notamment dans des zones de conflit où les États Membres attendent de plus en plus de l'ONU qu'elle assure les missions qui lui sont assignées. On assiste actuellement à une multiplication d'attentats plus localisés et spécifiquement ciblés sur des fonctionnaires et des locaux de l'ONU, perpétrés par des extrémistes violents.

68. Dans le même temps, les groupes animés par des visées opportunistes, les milices rivales et les factions extrémistes violentes ont miné le respect qu'inspiraient autrefois les personnels des organismes du système des Nations Unies, notamment ceux en charge de missions humanitaires. Comme l'a montré l'attentat dont a été la cible la Maisons des Nations Unies à Abuja le 26 août 2011, ses auteurs, qui avaient des liens avec des factions extrémistes, s'en sont pris au système des Nations Unies dans une région où les menaces pesant sur la sécurité n'étaient pas, jusqu'alors, jugées importantes. Pour que les activités et opérations confiées aux organismes du système des Nations Unies puissent continuer à être menées à bien, il faut que le système de gestion de la sécurité des Nations Unies soit à la mesure de ces enjeux. Pour ce faire, et pour satisfaire aux exigences résultant des difficultés accrues que pose la sécurité, le Département poursuivra sa collaboration avec les partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans la limite des ressources disponibles.

69. La tâche du Département et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies est rendue plus difficile par le besoin croissant d'assurer des interventions d'urgence et par la nécessité d'y faire face rapidement, avec des moyens limités. Ces deux dernières années, l'Organisation a réussi à répondre à ces impératifs avec les ressources dont elle disposait, au prix cependant d'une redéfinition de l'ordre de priorité de ses activités et d'un redéploiement des moyens existants. Il a fallu opérer des coupes dans les effectifs et les ressources financières d'autres missions et lieux d'affectation, avec à la clef l'obligation de trouver des moyens permettant de diminuer les risques touchant à la sécurité du personnel dans ses lieux d'affectation respectifs. Ainsi, le Département a redéployé des agents des services de sûreté et de sécurité en tenue qui étaient en poste dans les 12 lieux d'implantation du ressort de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège et les a réaffectés à des missions d'intervention d'urgence. Ce n'est qu'en procédant de la sorte et en transférant d'autres spécialistes de la sécurité des lieux d'affectation qui leur étaient normalement assignés que le Département a pu offrir un appui et des services intégrés et localement adaptés à une large palette de clients, dont des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et ce, en des endroits et dans des cas de figure très différents, notamment les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ou encore les activités multiformes confiées à l'Organisation. La nécessité des interventions d'urgence étant vraisemblablement appelée à perdurer, voire à s'intensifier, il conviendra de pérenniser les ressources pour faire face aux besoins qui en découlent.

70. S'agissant des efforts accomplis jusqu'ici pour doter l'Organisation d'un système réellement moderne de gestion de la sécurité fondé sur l'information, la

grande difficulté à laquelle se heurte le Département réside dans le financement des systèmes informatisés. Les ressources de base dont dispose actuellement la Section de la gestion de l'information suffisent à peine à maintenir les infrastructures et systèmes existants, ce qui a contraint le Département à différer la mise au point de modules supplémentaires de gestion de l'information destinés au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

VI. Conclusions et recommandations

71. Entité relativement jeune au sein du Secrétariat et unique en son genre de par sa composition et son financement, le Département de la sûreté et de la sécurité a pris et continue de prendre des initiatives positives pour offrir des services d'appui en matière de sûreté et de sécurité destinés à des clients qui couvrent l'ensemble des organismes du système des Nations Unies. Au-delà de ses propres clients, il entend être au service des États Membres et des populations locales qui bénéficient des opérations et activités de ces organismes.

72. L'évolution des cultures et des mentalités qui a voulu que la logique du « quand partir » cède la place au « comment rester », obligeant ainsi le Département à donner au personnel des Nations Unies la possibilité d'exécuter les activités qui leur sont assignées, fait peser sur le système de gestion de la sécurité de lourdes contraintes. Le Département évalue en permanence les ressources dont il dispose afin d'optimiser la fourniture des services qu'il a reçu pour mission d'assurer. Conscient du caractère dynamique que revêt le contexte entourant la sécurité, il revoit et ajuste sans cesse ses affectations pour répondre à l'évolution des situations. Il entend continuer dans cette voie. Pour autant, cela ne suffira peut-être pas pour régler toutes les difficultés auxquelles il se heurte. Le maintien du système de gestion de la sécurité des Nations Unies suppose des niveaux de financement durables, fiables et prévisibles.

73. Une réelle unification et un renforcement effectif du système de gestion de la sécurité des Nations Unies exigent également des interventions qui dépassent les compétences du Département, de l'Organisation et des partenaires dudit système. Il faut que les États Membres, l'Organisation et les autres partenaires du système des Nations Unies se chargent collectivement de veiller à ce que les considérations en matière de sécurité soient prises en compte dès les premiers stades de la planification des programmes et des budgets qui déterminent la présence, le rôle et les missions du système des Nations Unies.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

74. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**